CENTRE HOSPITALIER
Région de Saint-Omer

Vous êtes hospitalisé, que faire de vos biens et objets personnels ?

Inventaire

Un inventaire de vos biens, valeurs et objets personnels est réalisé dans votre intérêt. Si vous êtes en capacité nous vous invitons avant signature, à relire cet inventaire et à le faire compléter ou préciser si besoin. Vous pouvez toutefois le refuser.

Biens, valeurs et objets personnels à conserver

Il vous est conseillé dans la mesure du possible de remettre à votre entourage vos biens et objets personnels, et de ne garder que ce qui est indispensable à votre séjour (vêtements, nécessaire de toilette…).

Le CHRSO n'est pas, à défaut de faute prouvée, responsable de la sécurité des objets personnels du patient, il vous est néanmoins possible de conserver des biens ou valeurs dans votre chambre. **Toutefois en cas de perte de ces biens, la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée.**

Certaines chambres sont équipées de placards fermés à clé, renseignez-vous auprès du personnel.

Si vous êtes porteur de prothèse dentaire ou auditive, vous devez être vigilant pour en éviter la perte. Des boites sont à votre disposition pour ranger ces prothèses dentaires et les identifier. Evitez de les laisser près du plateau repas vide, ou sur le lit.

Objets déposables au coffre au CHRSO : biens et valeurs

Si vous êtes hospitalisé en urgence et que vous n'avez pas d'autre possibilité, nous vous invitons à déposer vos biens et valeurs (espèces, cartes bancaires, chéquier, autres titres de paiement, et bijoux…) au coffre des urgences. Ces biens et valeurs seront transférés à la trésorerie au-delà 15 jours. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même, un proche ou un personnel du service de soins qui vous accueille peut effectuer ces formalités à votre place.

Autres objets déposables au vestiaire patients des urgences

Si vous êtes hospitalisé en urgence, et que vous n'avez pas la possibilité de confier vos objets personnels à votre entourage, ils peuvent être déposés au vestiaire patients des urgences. (Vêtements personnels, sacs de voyage, canne, téléphone portable, clés, lunettes, sac à main…).

Restitution de vos biens et valeurs

Vous devez vous présenter à l'accueil administratif des urgences muni **obligatoirement d'une pièce d'identité et du reçu du dépôt.**

Une **procuration** à une tierce personne peut être donné pour qu'elle effectue cette démarche à votre place, dans ce cas **votre pièce d'identité devra être fournie ainsi que la pièce d'identité de votre tierce personne.**

Au-delà d'un délai de 15 jours, ce dépôt est transféré à la trésorerie de Saint-Omer (1 allée du parc, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00). Vous devez être muni ainsi que la tierce personne d'une pièce d'identité.

Restitution de vos objets personnels

Le personnel vous remettra vos objets personnels à votre sortie du service, en cas de transfert vers un service vos objets seront transmis au service concerné.

NOTA : Les objets ou valeurs non réclamés au-delà d'un an seront considérés comme abandonnés.

Mars 2024